



Syndicat des indépendants

Ensemble pour réussir

Alerte presse

Plan d'urgence pour l'emploi / TPE

Vœux du Président aux acteurs de l'entreprise :

Les TPE dans l'attente du virage de la simplicité !

Colombes, le 18 janvier – **A l'issue de la présentation du Plan d'urgence pour l'emploi par le Président de la République, Marc Sanchez, Secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI) commente :**

« Le cap tant attendu pour remettre en route la nation vers l'emploi est enfin donné ! Des démarches satisfaisantes pour certaines, mais qui restent cependant à éclaircir pour d'autres, sans quoi les TPE resteront une nouvelle fois sur la chaussée !

S'agissant de l'emploi, le Syndicat des Indépendants se déclare satisfait de la généralisation de la prime de 2 000€ aux entreprises de moins de 250 salariés, dont les TPE bénéficieront enfin.

S'agissant de la réforme du Code du travail, le SDI milite toujours pour la mise en place d'un Code du travail spécifique TPE et s'inquiète particulièrement du flou qui accompagne la mise en œuvre des accords collectifs qui s'imposeront à ces entreprises qui ne maîtrisent ni le rythme, ni la subtilité juridique des négociations professionnelles.

A cet égard, le SDI demande rapidement la création de « cellules TPE » au sein de chaque branche professionnelle, qui pourront alors prendre en charge l'élaboration de normes adaptées à la taille de ces structures.

A défaut de la mise en place de ces deux dispositifs, les TPE seront exclues de fait de toute capacité à bénéficier de la réforme de l'organisation du travail.



Marc Sanchez est membre fondateur et Secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI), depuis 1993.

Après une faculté de Droit, il exerce en parallèle l'administration de diverses sociétés de courtage en assurances, avant d'apporter pleinement son expertise juridique aux TPE adhérentes.

Participant actif au rapport du Médiateur du crédit Gérard RAMEX, avec focale sur le financement des TPE (2009-2010), membre de la mission GRANDGUILLAUME sur « l'Entrepreneuriat individuel » (2014), membre de la mission gouvernementale sur la simplification administrative... il intervient auprès des pouvoirs publics pour représenter et promouvoir les réalités quotidiennes vécues par nos chefs d'entreprises.

À propos du SDI :

Créé en 1993, le SDI (Syndicat des Indépendants) est la seule organisation interprofessionnelle patronale apolitique et financièrement indépendante dédiée à l'ensemble des entreprises de moins de 20 salariés, à savoir les TPE (Très Petites Entreprises). Le SDI représente aujourd'hui 25 000 dirigeants, commerçants, artisans et professions libérales. Pour en savoir plus : <http://www.sdi-pme.fr/> ; Twitter : [@sanchezSDITPE](https://twitter.com/sanchezSDITPE) ; Facebook : [SDI Syndicat des Indépendants et des TPE](https://www.facebook.com/SDI.Syndicat.des.Indépendants.et.des.TPE)